

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU 15 AVRIL 2009

Déroulé de séance

1- Election du Président

- Les délégués sont installés dans la salle en respectant l'ordre alphabétique (par entité représentée et par nom). Des chevalets nominatifs sont prévus à cet effet. Des bulletins de vote vierges sont distribués à chaque délégué titulaire.
- La séance est présidée par le doyen de l'assemblée M. Gilbert HELENE (installé à la tribune aux côtés des DGS de chaque entité) qui fait l'appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.
- Un agent administratif (Mme RAMOS) fait circuler la feuille d'émargement.
- Une table de dépouillement et trois chaises ont été installées au milieu de la salle, face à la tribune (présence de Mme RAMOS)
- Deux scrutateurs désignés parmi les délégués titulaires sont désignés (les + jeunes étant Mme FORTIER et M. GAUTREAU) et prennent place à la table prévue à cet effet pour le dépouillement des votes.
- Après appel à candidature(s), il est procédé au vote à l'aide d'une urne (Mme RAMOS fait circuler l'urne).
- Les élus votent en inscrivant le nom de la personne pour laquelle ils se prononcent sur des bulletins distribués à cet effet.
- Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes, reportent les résultats sur des feuilles de pointage prévues à cet effet puis, transmettent les résultats au président de séance (nombre de bulletins trouvés dans l'urne/bulletins blancs ou nuls/suffrages exprimés/ suffrages obtenus par chaque candidat). NB : si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. (Art L 2122-7 du CGCT)
- Le président de séance annonce les résultats du scrutin et proclame élu le président
- Le président prend place à la tribune et assure la présidence de la séance
- Le doyen regagne sa place dans la salle

2) Election des vice-présidents

- Election de 3 vice-présidents conformément à l'article 8 des statuts
- Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits
- Il est procédé au vote pour la désignation successive des 3 vices-présidents
- Après leur élection, les vice-présidents élus prennent place à la tribune.

3) Délégations d'attributions du Comité syndical au Président

(Voir projet de délibération transmis avec l'ordre du jour)

Par référence à l'article 2121-21 du CGCT, il est proposé au comité syndical le vote à main levée.

4) Désignation des membres de la CAO : (Commission d'Appel d'Offres)

(Voir projet de délibération transmis avec l'ordre du jour)

Le comité syndical sera appelé à procéder à la passation de marchés et notamment d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport ;

Il est donc proposé de désigner à main levée, sur la base d'un scrutin de liste, les membres suivants :

- en qualité de titulaires :
 - M. LE BRETON (Tour(s)plus)
 - M. BODIN (Région)
 - M. GAUTREAU (Département)
 - M. POIRIER (CCI)
 - M. BABARY (Département)
- en qualité de suppléants :
 - M. HELENE (Tour(s)plus)
 - M. JEAU (Région)
 - M. LANGUENOU (CCI)
 - M. GUYON (Département)
 - M. COUTEAU (Département)

Rappeler que la prochaine séance du comité syndical est fixée au mercredi 13 mai 2009 à 17h 30

au CG37